



## UNION DES SYNDICATS CGT de PARIS

85, rue Charlot - 75003 PARIS  
Tél: 01 44 78 53 31  
Fax : 01 48 87 89 97  
Courriel : [cgt.paris@wanadoo.fr](mailto:cgt.paris@wanadoo.fr)



Madame Anne Le Loarer  
Présidente du Conseil  
Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Paris  
21, rue Georges-Auric  
75948 Paris Cedex 19

Paris le 11 mars 2013

Madame la Présidente,

De nombreuses initiatives sont engagées par l'union des syndicats CGT de Paris pour conserver les centres d'accueil de l'assurance maladie dans les 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> arrondissements. Celles-ci reçoivent de la part des assurés sociaux un écho unanime et très favorable.

Sur les 43 centres qui existaient encore au début des années 2005 sur l'ensemble de la capitale, il n'en reste plus que 13 actuellement. Les nouvelles fermetures annoncées vont aggraver la situation des assurés sociaux et détériorer encore les conditions de travail de l'ensemble des personnels de la CPAM. Il faut mettre un coup d'arrêt à la fermeture systématique des centres d'accueil parisiens de l'assurance maladie.

La fermeture de centres actuellement ouverts au public ne pourrait qu'aggraver cette situation et détériorer encore plus les conditions de travail tant pour les personnels, employés et cadres, que pour les assurés sociaux dans les conditions d'accueil et de gestions de leur dossier.

Les 13 centres, actuellement existant, reçoivent chaque jour 6 000 assurés sociaux dont 2000 dans les 4 centres promis à la fermeture. Leur fermeture serait extrêmement grave pour les assurés, qui sont contraints à l'allongement continu de leur temps de transport, de leur temps d'attente et de subir des réponses souvent aléatoires du fait du manque de personnel.

L'union départementale des syndicats CGT de Paris interpelle l'ensemble des Maires d'arrondissements qui, nous semble-t-il, sont concernés par la mobilité contrainte des assurés sociaux pour se rendre dans les centres d'accueils. Ils sont également concernés par la dégradation des conditions d'accueil des assurés et de gestions de leurs dossiers.

Nous vous informons par la présente de notre décision de porter des pétitions à la direction de la CPAM PARIS lors du prochain conseil, le mercredi 27 mars 2013.

Nous vous demandons de bien vouloir recevoir ce jour-là une délégation porteuse des pétitions et destinée à vous exposer les raisons pour lesquelles nous demandons le maintien de ces quatre centres mais aussi l'annulation des fermetures prévues pour l'année prochaine dans le cadre du schéma directeur immobilier de la CPAM.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer madame la présidente, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Secrétaire général de l'union départementale CGT Paris

Patrick PICARD

Le Secrétaire général du syndicat CGT CPAM PARI

Bruno AUCEJO

Le Secrétaire général du syndicat CGT UGICT CPAM PARIS

Guy MARTINEZ :